

LES GUEULES CASSÉES

L'ESSENTIEL DE L'INFO

(nous citons les sources d'informations lorsque les articles ne sont pas rédigés par nos soins)



BULLETIN INTERNE UBFT
20 RUE D'AGUESSEAU
75008 PARIS

Directeur de la publication :
Patrick Remm

Rédacteur en chef :
Olivier Roussel
Anne Doutremépuich

conception/ réalisation :
Anne Doutremépuich

Contact :
adoutremepuich@gueules-cassees.asso.fr

Saint-Cyr : réforme de l'Académie militaire.....

Le creuset de tous les jeunes officiers de l'armée de Terre fait évoluer sa formation. Plus réaliste et plus exigeante sur les plans physique, technique, moral, elle vise à mieux préparer les chefs au retour de la guerre de haute intensité.

Cette rentrée 2021 des trois écoles de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan est un peu particulière. Les 455 élèves qui ont rejoint les écoles de lande bretonne pour débiter leur formation initiale au métier d'officier dans l'armée de Terre seront les premiers à véritablement bénéficier de la réforme élaborée au cours des deux années qui viennent de s'écouler, sous la houlette du général Patrick Collet, son chef jusqu'à l'été. C'est à la demande expresse du général Thierry Burkhard, lorsque celui-ci est nommé chef d'état-major de l'Armée de Terre en 2019, que ce fantassin parachutiste a sculpté, avec une petite équipe d'experts, une nouvelle matrice commune aux différentes filières baptisée « ESCC 2030 ». Il a pour mission de remettre au centre du parcours initiatique et initial du futur officier les notions de « singularité du chef militaire » et « d'esprit guerrier ».



Dans ses allocutions, l'ex-patron de l'armée de Terre soulignait volontiers que le point clé de tout engagement militaire est « la formation des chefs ». L'accent, selon lui, devait être porté « sur la maîtrise tactique » et sur « l'état d'esprit » : les futurs chefs « doivent comprendre tout ce que recouvre la singularité militaire ».

Ces nouveaux impératifs découlent des plus récentes réflexions des stratèges sur l'évolution des relations internationales et le spectre des menaces probables. Après la période de redécouverte de la guerre et de la mort au combat, au cours de la décennie 2008-2018, en Afghanistan d'abord (90 morts) puis au Sahel (55 morts) et au Levant, caractérisée par une dominance d'engagements de type contre-insurrectionnels et contre-terroristes, les états-majors anticipent un retour au premier plan des conflits de type « haute intensité » ; une multiplication des chocs où les troupes seront confrontées à un ennemi de taille comparable, où elles pourront perdre temporairement l'avantage des feux et de la supériorité aérienne, où la dureté et la durée des engagements pourraient éprouver leur capacité à se régénérer, la solidité de l'arrière. Depuis quelque temps, les Européens de l'Est, encouragés par les États-Unis, agitent la résurgence de la menace russe comme un chiffon rouge. À Paris, les experts militaires préfèrent évoquer la Turquie comme nouveau maître étalon de la remontée en puissance et de la modernisation de notre outil militaire. Ankara a multiplié les démonstrations de force et les postures agressives dans la cour géostratégique des Occidentaux, et en particulier celle de la France : en Syrie, en Libye, en Méditerranée Orientale et tout dernièrement au Haut-Karabakh.

La montée des dangers

Début juillet, aux députés de la commission de la Défense qui l'auditionnaient pour la dernière fois avant son adieu aux armes, le général Lecoindre glissait cet avertissement, passé relativement inaperçu : « Les dangers qui nous guettent se rapprochent de nous ». Dans son premier ordre du jour en date du 22 juillet, son successeur, le général Thierry Burkhard, a renchéri. Sur terre, sur mer, dans les airs, l'espace et le cyberspace, partout, écrit-il, les manifestations de puissance s'expriment dans un « continuum compétition-contestation-affrontement [...] qui nous oblige collectivement à envisager toutes les hypothèses d'engagement, et surtout les plus exigeantes ».

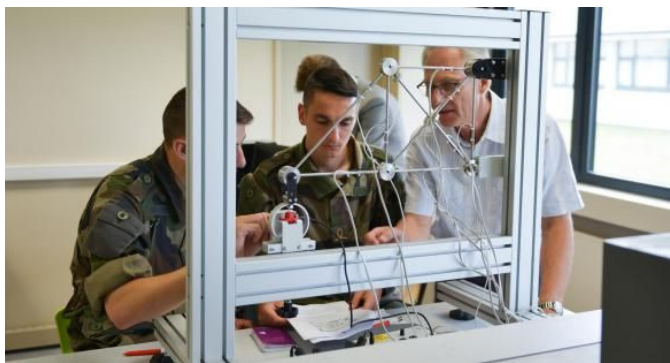
Nommé par ce dernier cet été à la tête de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan en remplacement du général Collet appelé à d'autres fonctions, le général Hervé de Courrèges hérite de la mission de mettre en œuvre sa nouvelle feuille de route. Il confie à Conflits : « elle va modéliser les officiers qui commanderont dès demain des unités élémentaires, et dont les meilleurs seront les généraux des années 2050. Cette évolution nous engage pour les 30 prochaines années ».

C'est le signal d'un retour aux fondamentaux pour l'institution descendant en droite ligne de l'école créée en 1802 par le Premier consul Napoléon Bonaparte dans l'intention de fournir des chefs compétents à l'embryon de sa future Grande Armée. Depuis 1944, toutes ses filières sont regroupées sur la commune de Guer, dans le Morbihan, en bordure d'un camp militaire s'étendant sur 2 500 hectares. Un « isolement » qui lui permet d'offrir toutes les infrastructures nécessaires à l'éducation des jeunes élèves officiers : amphithéâtres et logements modernes, parcours sportifs et d'aguerrissement, stands de tir, grands espaces pour l'entraînement et la manœuvre tactique d'unités constituées. Il n'y a pas si longtemps encore, conséquence directe des « dividendes de la paix » et d'une armée abonnée aux opérations de maintien de la paix, les chefs de cette institution au prestige et au rayonnement international comparable à celui de l'académie royale de Sandhurst, au Royaume-Uni ou de West Point, aux États-Unis, vantaient d'abord aux visiteurs extérieurs les mérites de cette « grande école de management »...

Sans rien sacrifier aux exigences posées par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour valider les titres d'ingénieur et de master 2 qui sanctionnent la formation des jeunes Saint-Cyriens, ils viennent de tourner officiellement cette page pour la faire entrer de plain-pied dans une nouvelle ère. Ce cap a été officiellement franchi en juin dernier avec son changement de nom. Exit les Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan. Bienvenue à l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

Des Écoles à l'Académie

En s'appropriant sa nouvelle bannière, la pépinière bretonne des chefs de l'armée de Terre a ouvert le chantier de sa mue en opérant, en amont de la rentrée 2021, une clarification et une simplification bienvenue de son « offre ». Elle s'articule désormais autour du triptyque **ESM-EMIA-EMAC** qui forme chaque année près de 2 000 élèves. Aucun changement notable pour les deux premiers cursus, dédiés à la formation des officiers de carrière.



Les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan se rassemblent pour devenir une académie militaire. // © Fourni par le témoin

Le plus ancien et le plus renommé est l'**École spéciale militaire** (ESM) dite « la Spéciale ». La « grande école du commandement » continuera à recruter de jeunes étudiants à haut potentiel sur concours pour un cycle de formation durant trois ans. Pour l'essentiel, les candidats intègrent après deux ou trois ans de prépa (22 ans au maximum) ; une minorité (environ 10%) est recrutée sur titre à bac + 5 pour intégrer directement la dernière année (âge limite : 25 ans). Au nombre d'environ 160, dont 10% de femmes et une dizaine d'élèves étrangers par promotion, les « Cyrards » constituent le vivier des futurs généraux.

Quant à l'**École Militaire Interarmes** (EMIA), créée en 1961 pour bien dissocier cette voie du recrutement interne, elle incarne le fonctionnement intact de l'ascenseur social et de la promotion au mérite au sein de l'institution : plus âgés (jusqu'à 37 ans), ses candidats proviennent des rangs des sous-officiers et des militaires du rang, pourvu qu'ils soient bacheliers et affichent au moins trois ans de service ; une centaine intègre chaque année ce cursus s'étalant sur deux ans.

En revanche, les formations dédiées aux officiers appelés à servir pour une durée déterminée, dont le volume est beaucoup plus important, ont été fondues dans un tronc commun : la nouvelle **École militaire des Aspirants de Coëtquidan** (EMAC). Pour l'essentiel, on y retrouve le cours des officiers sous contrats (OSC) de la filière commandement et spécialités (juristes, communicants ou encore pilotes ; près de 35 options au total), qui ont été allongés de 8 à 12 mois pour répondre aux nouvelles exigences pédagogiques.

Un reliquat est constitué des promotions d'élèves officiers de réserve (EOR), dont la scolarité est plus courte, et du programme spécifique – et très attractif – des étudiants recrutés auprès des grandes écoles partenaires. L'année dernière, cette formation au « leadership » conçue pour les étudiants des grandes écoles de commerce, d'ingénieur et de sciences politiques a été prise d'assaut : ils furent 150 candidats pour 30 places disponibles. Preuve que « Le nouveau Saint-Cyr séduit déjà au-delà des rangs des « fana mili » », se réjouissait cet été le général Patrick Collet.

Dès l'hiver dernier, l'ex-patron de « Coët » a commencé à activer l'un des grands objectifs de la réforme : redonner du poids au volet militaire de la formation initiale. Outre des séances de sport et de tir musclés afin de « durcir » physiquement et moralement toutes les recrues, leur formation militaire initiale sera « plus longue, plus dure et davantage axée sur les tactiques du fantassin ». Le module basique de référence imaginé dans les années 1990, baptisé « Proterre », fait place à un menu plus « offensif ou agressif » dénommé « concept commun du combat terrestre » ou « C3T », élaboré par le général Pierre Schill avant qu'il ne devienne cet été le nouveau chef d'état-major de l'armée de Terre. De surcroît, les périodes de mise en situation seront multipliées. Les Saint-Cyriens qui ont achevé leur scolarité cet été ont eu la chance d'en bénéficier. Ils ont notamment participé à de vrais exercices organisés autour de Coëtquidan avec les légionnaires de deux compagnies du 2e régiment étranger d'infanterie (2eREI) qui rentraient du Mali. Pendant plusieurs jours, chacun leur tour, ils ont endossé leur futur rôle de chef de section et commandé à des professionnels aguerris, élaborant les ordres et assurant ensuite la conduite d'une trentaine d'hommes dans une manœuvre d'ensemble, sous l'œil attentif des instructeurs. Pour ceux qui ont intégré l'ESM à la rentrée, âgés de 20 ans en moyenne, cette séquence militaire démarrera dans les prochaines semaines par une immersion de 3 mois avec le grade de sergent dans l'un des Centres de formation initiale des militaires du rang (CFIM) de l'armée de Terre. Jusqu'alors, cette découverte de son quotidien et de ses métiers, qui leur permettra d'éprouver leur vocation, ne durait qu'un mois et arrivait plus tard dans l'année.

Réforme académique

Le second volet de la réforme est académique et sera commun aux trois écoles. Il va entrer progressivement en application à partir de cet automne. Leur enseignement va s'enrichir d'une couche supplémentaire appelée « Culture militaire et art de la guerre ». En cours d'élaboration (avec des contraintes d'emploi du temps déjà très chargé), le programme de cette nouvelle chaire affiche d'ores et déjà une introduction à la stratégie confiée au général Vincent Desportes, l'ancien patron de l'École de Guerre, auteur d'une réflexion abondante et originale sur le sujet. La stratégie, compte-t-il expliquer à ses élèves, « est d'abord l'art de se poser les bonnes questions dans son rapport à l'autre, avec des réponses qui ne vont pas de soi, contrairement à la tactique, qui est plutôt l'art du rapport à la technique ».

Avant son départ, le général Collet expliquait : « nos jeunes chefs sont tiraillés entre les codes du monde dont ils sont issus et ceux de leurs ennemis potentiels. Avec une formation qui évolue pour être plus réaliste et plus exigeante sur les plans physique, technique, moral, nous les armerons mieux pour relever quatre défis cardinaux pour leur mission : celui de la combativité du soldat ; celui de l'autorité du chef ; celui de l'intelligence de l'officier ; celui de l'humanité de l'homme ». Un bagage qui, précise le général, doit les aider, très concrètement, à : « passer d'un théâtre d'engagement à l'autre, sans préavis ; se montrer aussi à l'aise en France qu'à l'étranger, dans un engagement rapide et victorieux ou dans un conflit long et incertain ; maîtriser une technologie complexe autant que de s'en passer ; prendre des décisions qui engageront la vie de leurs hommes, d'autres hommes, et la leur. Et de l'assumer ».

L'armée de Terre durcit aussi sa formation continue

Son modèle inspire les réformateurs de l'ENA

En cinq ans, l'institution a entièrement toiletté le parcours de formation continue des officiers pour l'adapter à la nouvelle donne stratégique. L'impulsion a été donnée par le général Jean-Pierre Bosser, patron de l'armée de Terre de 2014 à 2019, période au cours de laquelle, sous la pression des attentats terroristes, les autorités politiques ont initié la remontée en puissance des Armées. L'objectif est double : « durcir et préparer l'engagement » ; « former des experts ». La mise en œuvre a été pilotée par les directeurs successifs du **Centre d'enseignement de la doctrine et du commandement** (CDEC), à l'École Militaire, à Paris : les généraux Pascal Facon, Michel Delion et, aujourd'hui, Pierre-Joseph Givre.

Première brique de ce parcours s'étendant sur plusieurs années, l'École d'état-major de Saumur a vu son cycle s'allonger de 9 à 12 semaines. « Il fallait convertir les jeunes officiers, de vrais chefs de bande, en spécialistes de la conduite de projets simples dans des PC de niveau bataillon et brigade », résume un expert. À l'issue, âgés en moyenne de 30 à 35 ans, les volontaires passent le concours de l'École de guerre. C'est l'étape nécessaire pour accéder au grade de colonel et ensuite aux plus hautes responsabilités. Les épreuves sont communes aux candidats des trois armées, à l'exception d'une seule. Ceux qui échouent passent un diplôme technique. Ceux qui réussissent commencent par « un temps de transformation » préalable de 18 mois environ.

Regroupés pour un an à l'École de guerre-Terre, ils s'initient au commandement des opérations aéro-terrestres. En avril, pour la première fois, ils ont rejoint Fort Hood, au Texas, pour participer sur 10 jours à l'exercice allié Warfightersimulant un conflit de haute intensité. Il y a deux ans, l'état-major des Armées leur avait confié la mission d'imaginer l'avenir de l'opération Barkhane ; leurs réflexions ont inspiré la décision prise début 2020 d'étoffer le dispositif et de le recentrer sur le fuseau sud-est du Mali pour casser les reins de l'EIGS, la franchise de Daech au Sahel. À l'issue, tous effectuent une opération extérieure, où ils exercent une fonction très opérationnelle qui leur donne un avant-goût de leur deuxième partie de carrière.

De retour en France, les officiers rejoignent leurs camarades aviateurs et marins l'École de guerre pour une année complète de scolarité dense. C'est l'étape de l'acculturation aux problématiques « interarmées ». Promus lieutenant-colonel à la sortie, les meilleurs enchaînent par une formation spécifique à HEC, à Polytechnique, à l'Inalco, à l'Ensta, aux Mines ou encore aux Ponts. Ils y étudient un domaine crucial pour les armées, comme le cyber, les langues, la logistique ou encore les systèmes d'information. Depuis un an, ceux qui le souhaitent peuvent aussi mettre à profit ce cycle de 3 ans et demi pour valider un doctorat. Les cinq premiers volontaires viennent d'intégrer l'école doctorale de l'ESCP Business School à Paris. « Jusqu'à présent, nous demandions aux officiers d'empiler les masters ; nous leur permettons enfin de les valoriser », résume un chef.

Ce modèle fait aujourd'hui référence dans la haute fonction publique. Le rapport Thiriez sur la réforme de l'ENA s'en est officiellement inspiré pour dessiner les contours de l'Institut national du service public qui verra en théorie le jour le 1er janvier 2022. « La formation des futures élites civiles de l'État alliera les recettes qui sont efficaces à Saint-Cyr avec celles qui préparent à l'École de Guerre », dit-on du côté de l'École Militaire.

=====

Mériadec Raffray - 9 janvier 2022

TRAVAIL: Ce n'est pas à la CJUE de régler le statut de nos militaires

Dans un arrêt rendu le 15 juillet, la Cour de justice de l'Union européenne affirme que la directive européenne sur le temps de travail doit s'appliquer à l'armée. Une atteinte inacceptable à notre souveraineté nationale en matière de défense, explique l'ancien ministre d'État.

Suivant les conclusions de l'avocat général pour qui la directive 2003/88/CE, relative au temps de travail, s'applique aussi aux membres des forces armées, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) s'est prononcée le 15 juillet en ce sens, considérant que les militaires professionnels sont des « travailleurs », au sens de la directive de 2003, « indépendamment » du fait qu'ils puissent bénéficier d'un statut sui generis en droit national. Tout simplement inacceptable.

En prenant cette décision, la CJUE fait fi de la souveraineté nationale de la France quant à sa sécurité et à la défense de ses intérêts essentiels. En indiquant que la directive sur le temps de travail s'applique aux forces armées, clé de voûte de la souveraineté nationale, la Cour commet une incroyable et insupportable erreur. Elle s'arroge un pouvoir qui n'est pas le sien. Par sa décision, elle en vient à remettre en cause le principe constitutionnel qui donne au chef de l'État français « la libre disposition des forces armées », pour qu'il assure l'indépendance de notre pays. Il serait irresponsable que les autorités publiques françaises se laissent imposer, sur un tel sujet, la sentence européenne.

Ainsi que je l'avais exprimé dans une précédente tribune (Le Figaro du 29 janvier dernier), la non-transposition par la France de la directive à ses forces armées se justifie pleinement tant l'état militaire est spécifique. Disponibles « en tout temps et en tout lieu », prêts à aller jusqu'au sacrifice suprême, astreints à une obligation de discipline et de solidarité renforcée, les militaires bénéficient d'un statut propre, protecteur des hommes et de la singularité du métier.

Il leur est tout simplement impossible de s'accommoder du prêt-à-porter de la directive : décompte individuel du temps, limitation forte du travail de nuit, planification rigide de l'activité et nécessité d'un accord préalable de chaque personne pour la faire évoluer, décompte précis des récupérations, etc.

La décision de la CJUE porte atteinte à l'efficacité de nos armées. Elle remet en cause la sécurité de nos soldats. Elle s'attaque frontalement à l'esprit militaire, à ce qui fait la cohésion et la supériorité de nos forces.

N'oublions pas les propos du général Thierry Burkhard, chef d'état-major de l'armée de Terre et futur chef d'état-major des armées, devant la Commission de la défense de l'Assemblée nationale, en octobre 2020 : « La France doit se préparer à de probables engagements de haute intensité. » Et donc se préparer d'autant plus durement. Il précisait à ce sujet qu'il fallait « un changement d'échelle dans nos entraînements ». Tout le contraire de ce qu'impliquerait l'application de la décision de la CJUE.

Les hommes et les femmes de l'armée française sont formés, entraînés et préparés opérationnellement, non pour le plaisir, mais pour être prêts à servir en opération, dans tous types de conflits et dans tous types d'environnement. Pour porter haut les couleurs de la France et pour ne jamais faire défaut à leurs camarades. C'est bien dans l'entraînement difficile et la discipline que se forment les corps et les caractères des soldats et le fameux « esprit de corps », qui les unit, gage de l'unité d'action au combat. « Entraînement difficile, guerre facile » est sans aucun doute l'assertion la plus répétée dans les armées.

Nous devons nous préparer à affronter de nouvelles menaces, chaque jour plus tangibles, sur terre, dans les airs comme en haute mer et dans le cyberspace.

Servir volontairement la France sous les drapeaux n'a jamais été et ne saurait être « un travail » comme un autre. Il s'agit d'une vocation, la réponse à un appel à tout donner à son pays, jusqu'à sa propre vie. C'est ce qui fait la grandeur et la noblesse de l'engagement militaire. Charge à notre pays de le rendre à ses soldats, en veillant à leur verser de justes soldes, à les doter d'équipements les plus performants et à offrir à leurs familles des conditions de vie matérielles décentes.

Ce n'est clairement pas à la Cour de justice de l'Union européenne, mais bien entendu aux chefs qu'il revient de veiller au repos, au moral et à la santé de leurs hommes. Il s'agit qu'en toutes circonstances ils puissent « être et durer ». L'Union européenne a quant à elle d'autres missions éminentes à relever. La Cour de justice ne lui rend pas service en s'immisçant dans le cœur de la souveraineté et de la sécurité nationales, que les traités réservent aux seuls États membres.

Aussi importe-t-il au plus haut point que le président de la République et le gouvernement refusent de se soumettre à la décision de la CJUE. Le combat est juridique - au Conseil constitutionnel et au Conseil d'Etat de le mener. Il est plus encore politique, et c'est aux dirigeants de la France de le conduire. En la matière, il ne saurait y avoir d'abdication. Il y va de la souveraineté non négociable de la France et de l'intérêt bien compris de l'Union européenne.

Jean-Louis BORLOO

Ancien ministre d'Etat

Le Figaro - mardi 20 juillet 2021

OPINIONS

Temps de travail des militaires : refusons ce diktat contraire aux intérêts de la nation !

Sept écrivains de marine* - Didier Decoin, Loïc Finaz, Patrice Franceschi, Olivier Frébourg, Erik Orsenna, Yann Queffélec, Daniel Rondeau et Sylvain Tesson - en appellent au président de la République contre la décision de la CJUE voulant astreindre les militaires à une durée de temps de travail réglementaire.

COLLECTIF, COLLECTIF

Monsieur le Président, nous, écrivains de marine qui nous sommes engagés à défendre la vocation maritime de la France, nous nous adressons à vous publiquement sur un sujet aussi grave que précis, mais trop peu connu de nos concitoyens, soucieux de leur liberté et de celle de leur pays - c'est-à-dire du maintien opérationnel de notre outil de défense nationale dans un monde de plus en plus incertain, volatil et dangereux. La Cour de justice de l'Union européenne vient d'intimer à la France d'appliquer à nos armées la directive européenne du temps de travail, contre laquelle vous vous étiez jusqu'à présent opposé, à juste titre. Nous vous exhortons à tout faire pour refuser ce diktat contraire aux intérêts de la nation. Cette directive représente à coup sûr un progrès pour les travailleurs de l'Union en élargissant leurs droits individuels. Cependant, elle porterait un coup mortel à notre défense si elle venait à être mise en œuvre chez ceux qui ont en charge la protection de notre démocratie au péril de leur vie.

Elle assimile en effet nos soldats, aviateurs et marins, à des travailleurs « comme les autres » en tirant un trait sur leur spécificité exceptionnelle. Elle veut les astreindre, sans qu'ils aient rien demandé, à préférer leur intérêt personnel à la mission collective à laquelle ils se vouent corps et âme - et sans compter. Cette assimilation suscite leur incompréhension et heurte leurs convictions les plus profondes. Ils continuent de considérer que le sens de leur engagement est d'assurer avant toute chose le bien commun de leurs concitoyens et l'intérêt général de leur pays malgré les dangers, les vicissitudes et les obligations rencontrées.

Ils se voient mal combattre avec un temps de travail limité à 48 heures hebdomadaire, un repos minimal de 48 heures consécutives par semaine, un repos quotidien de 11 heures entre deux séances de travail, etc. Absurdité de la production incessante de normes par nos institutions, qui refusent de tenir compte de la vérité du monde. Aux yeux de ceux qui sont la muraille de notre civilisation, le temps de service prend fin quand la mission est achevée. Telle est la règle. Grandeur et servitude du métier militaire.

Monsieur le Président, permettez que nous rappelions ici à nos concitoyens quelques éléments de compréhension. Dans un pays comme le nôtre, démocratique et pacifique, le métier des armes oblige, plus qu'ailleurs, à un double consentement : donner la mort comme la recevoir, dans le seul but de défendre la nation, c'est-à-dire quelque chose de plus grand que soi. Ainsi ce métier demeure à part de tous les autres - et même, philosophiquement, absolument différent de tous les autres. Il est et doit demeurer ce qu'il a toujours été : une vocation au service des siens. Il y a dans cette vocation de l'engagement militaire une dimension irrationnelle, spirituelle, presque littéraire, dégagée de tout impératif utilitariste ou égoïste. Un

soldat ne peut dire avant l'assaut : « C'est la pause ! »

Par-delà cet aspect essentiel pour le mental de ceux qui combattent, les lois de la république stipulent que les militaires obéissent d'abord à l'exigence fondamentale de disponibilité « en tout temps et en tous lieux pour assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation ». C'est une loi d'airain admise par tous. Elle doit continuer de prévaloir sur une directive européenne faite par des technocrates qui ont perdu tout sens des réalités et fabriquent notre propre carcan.

Cette affaire de directive européenne - consacrée désormais juridiquement par la Cour de justice, comme si la France était fautive - pourrait paraître anodine à nos concitoyens, mais elle est largement préjudiciable à leur sécurité et peut même être jugée comme une entreprise de démolition de leur protection. Elle démontre de façon tragicomique que nous pouvons être à nous-même notre propre ennemi pour nous affaiblir dans un incessant basculement de toutes nos valeurs. Les Français doivent savoir que vos chefs d'états-majors ne cessent de rappeler avec raison que notre environnement international s'est profondément modifié ces dernières années : nous faisons face désormais à un retour des politiques de puissance dans un contexte de réarmement général des nations non démocratiques. Ce « dérèglement militaire » est au moins égal au « dérèglement climatique » comme défi à relever. N'importe quel observateur un tant soit peu lucide, constate que nous assistons partout hors d'Occident à un emploi de plus en plus désinhibé de la violence couplé à un mépris croissant du droit international pour lui préférer le choix du fait accompli. Dans ce contexte des orages de l'histoire qui se rapprochent, les armées portent tous leurs efforts dans une seule direction : maintenir notre outil de défense intact - et même, l'améliorer sans cesse.

Cela avec d'autant plus d'inquiétude que les armées de tous les autres pays de l'Union européenne sont déjà déclassées. Seule la France possède encore une armée complète. Il ne faudrait pas, par l'application de cette directive inutile et dangereuse, la frapper dans ses capacités opérationnelles comme dans le moral de ses soldats. Florence Parly, votre ministre des Armées a eu raison d'affirmer qu'elle était « farouchement opposée à l'application de la directive. L'ultima ratio de la nation ne peut dépendre de règles sur le temps de travail ».

Monsieur le Président, nous vous demandons de refuser pour nos armées l'application de cette directive européenne du temps de travail, et ce par tous les moyens. Vous devez conserver entre vos mains le fondement constitutionnel de afin que, quels que soient les périls à venir, nous puissions continuer à penser que la liberté vaut la peine d'être défendue puisqu'elle est la valeur suprême qui irrigue toutes les autres pour leur donner sens. « la nécessaire et libre disposition de la force armée »

*Didier Decoin, président de l'Académie Goncourt ; Loïc Finaz ; Patrice Franceschi ; Olivier Frébourg ; Erik Orsenna, de l'Académie française ; Yann Queffelec ; Daniel Rondeau, de l'Académie française ; Sylvain Tesson.

TRIBUNE COLLECTIVE